



POLITIQUE CLIMAT 2026-2028

La Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), dans une perspective nationale de transition énergétique durable, demeure engagée dans sa mission consistant à « assurer la fourniture d'une énergie électrique fiable et compétitive, nécessaire au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire et de la sous-région » tout en agissant contre le changement climatique.

Conformément au programme Net Zéro soutenu par l'Accord de Paris de réduction des émissions mondiales de 45 % d'ici 2030 et de neutralité carbone en 2050, la Côte d'Ivoire s'est-elle également engagée à une réduction de 30,41% à l'horizon 2030, avec adoption de loi et Contributions déterminées au niveau National (CDN) chiffrées, publiées lors de la COP 26 Climat (Glasgow, 2021) pour 5 secteurs dont l'Énergie.

Pour répondre à ce contexte, CIPREL s'engage à contribuer à cet objectif global à travers sa Politique Climat 2026-2028 qui présente deux orientations :

- ▶ L'atténuation des impacts par l'optimisation des émissions relatives de gaz à effet de serre (GES) et la mobilisation de ses parties prenantes significatives autour de cette thématique
- ▶ L'adaptation aux risques de transition évalués pour CIPREL dans le cadre des impacts liés au changement climatique

Elle reste articulée autour des 8 axes d'engagement définis avec l'ensemble des entreprises du Groupe Eranove :

1 S'engager

- Finalisation de la Stratégie Chiffrée Climat 2026-2028 et mise en œuvre des projets validés
- Renforcement de la Gouvernance Climat par les acteurs opérationnels et fonctionnels, avec mobilisation des moyens humains, financiers et matériels nécessaire à la mise en œuvre des actions liées à la Stratégie Climat

2 Capitaliser

- Formalisation de l'ensemble des actions d'adaptation avec l'Exploitation à la suite de l'analyse des risques climatiques de la centrale
- Déploiement de la démarche à l'ensemble du personnel et des parties intéressées pertinentes de la démarche d'Efficacité Énergétique selon la norme ISO 50001, y compris le renouvellement du certificat obtenu en 2025

3 Mesurer

- Intégration d'indicateurs climatiques au tableau de bord mensuel Energie en tant que facteurs pertinents pour certains usages énergétiques significatifs conditions météorologiques (température, précipitations, disponibilité en eau) pour mieux évaluer les risques physiques
- Actualisation des trajectoires pluriannuelles Carbone et Energie de CIPREL pour s'inscrire aux Contributions déterminées au niveau National (CDN) pour le secteur de l'Énergie

4 Réduire

- Sous réserve de conditions équivalentes de production, réduction des émissions relatives de GES par rapport à la production d'électricité (tCO₂e/MWh) d'ici fin 2028
- Elaboration du planning de mise en œuvre des actions validées et issues de la Stratégie Chiffrée Climat/GES « Gaz à Effet de Serre » à fin 2026 et déploiement des projets validés sur la période



POLITIQUE CLIMAT 2026-2028

5 Développer

- Développement de projets d'extension de CIPREL prenant en compte la dimension climat dès la phase d'origination
- Engagement d'études de projets de réduction des émissions relatives ou absolues, de façon proportionnée au potentiel de réduction et à la capacité de mise en œuvre (technique/financière) de ces projets
- Développement à défaut, de projets de séquestration/compensation carbone industrielle et/ou forestière en lien avec la stratégie Groupe et le Programme National de lutte contre le changement climatique pour le secteur de l'Énergie

6 S'adapter

- Evaluation continue du plan d'actions d'adaptation aux risques climatiques et revue interne avec l'Exploitation pour ajuster la stratégie
- Formation du personnel et parties intéressées pertinentes aux risques climatiques et aux comportements d'adaptation responsables

7 Financer

- Appuie à Eranove à travers la veille réglementaire automatisée pour la stratégie groupe de financements verts, de mobilisation de crédits carbone, et/ou encore de partenariats publics-privés pour les actions de réduction et d'adaptation climat

8 Mobiliser

- Information et diffusion large à toutes les parties intéressées pertinentes, des enjeux et actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à prendre en compte à travers notre rapport annuel de développement durable

Par ces engagements, CIPREL réitère son implication aux Contributions Déterminées au niveau National (CDN), et s'engage à mobiliser l'ensemble des parties prenantes pertinentes pouvant avoir des leviers d'actions qui lui sont endogènes et exogènes.

Fait à Abidjan, le 16 février 2026

La Directrice Générale
DIALLO K. KADIDJATOU